

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/ 30 DU 09 / 01 / 2014
PORTANT NOMINATION D'UN PRESIDENT DU TRIBUNAL DE RESIDENCE
DE MATANA**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats
tél que modifié à ce jour ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la
Compétence Judiciaires ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant Organisation du
Ministère de la Justice ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé;

ORDONNE

Article 1 : Monsieur **NINDAGIYE Jean Baptiste, Matricule 11136307**
(212.383) est nommé Président du Tribunal de Résidence de
MATANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance
sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 09 / 01 / 2014

Pascal BARANDAGIYE

